JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 30/10/2025 Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

AEZ CONSTRUCTIONS – Modification(s) de société

Référence : L013891

Départements de publication : Morbihan Annonce légale publiée le 14 octobre 2022 sur paysan-breton.fr Evènement(s) : Modification(s) de société

AEZ CONSTRUCTIONS Société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 20.000 €uros Siège social : 1 Bis avenue de la Marne 56000 VANNES 849 032 453 R.C.S. Vannes. Par décisions du 26 septembre 2022, l'associé unique a : - Pris les décisions conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce de ne pas dissoudre la société par anticipation suite à la perte de la moitié du capital social ; - Décidé d'une augmentation du capital social d'une somme en numéraire de 40.000 € libérée intégralement pour le porter de 20.000 € à 60.000 € et par élévation du nominal de chaque action existante de 200 € à 600 € ; - Décidé d'une réduction simultanée du capital social d'une somme de 40.000 € pour le porter de 60.000 € à 20.000 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions existantes de 600 € ramenée à 200 €, pour amortir partiellement les pertes constatées ; - Constaté la reconstitution des capitaux propres au-delà des limites prévues par la Loi. Comme conséquence de ce qui précède, les articles 6 et 7 des statuts sociaux, se trouvent en conséquence ainsi modifiés : ARTICLE 6 : APPORTS NOUVELLES MENTIONS : Décisions de l'Associé Unique du 26 septembre 2022 : - Augmentation de capital de 40.000 €; - Réduction de capital de 40.000 €. ARTICLE 7 : CAPITAL NOUVELLES MENTIONS: – Décisions de l'Associé Unique d'augmentation de capital du 26 septembre 2022 : Capital 60.000 € divisé en 100 actions de 600 € ; – Décisions de l'Associé Unique de réduction de capital du 26 septembre 2022 : Capital 20.000 € divisé en 100 actions de 200 €. Les inscriptions modificatives seront demandées auprès du Greffe du T.C. de VANNES. Pour avis : Le président

